

UTL DE LANNION

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 JANVIER 2019

Présents : Messieurs Michel Chalmandrier, Joël Denmat, Joël Faillard, Jean-Claude Fraise, Christian Lecuyer, Patrick Renard.

Mesdames Georgette Dauvergne, Claude Faillard, Martine Le Fiblec, Michèle Lhiaubet, Marie-Thérèse Sehan, Marie-Françoise Vilbou.

Absente excusée : Madame Marie-Pierre Emily

ORDRE DU JOUR

I - Approbation du compte-rendu du CA du 29 novembre 2018

Aucune remarque n'ayant été faite, il est approuvé à l'unanimité.

II – Informations générales

A – Situation au regard de l'Administration

L'UTL est à jour des inscriptions exigées par le changement de bureau (Préfecture, Impôts...) ; le président a reçu toutes les attestations concernant les enregistrements.

B – Relations avec l'UTL de Bretagne

Les échanges se font par l'intermédiaire de Martine Despréses , secrétaire générale de l'UTL de Bretagne. Les nouveaux statuts et règlement intérieur de l'UTL de Lannion lui ont été transmis. Il est à noter que les connexions avec l'UTL de Bretagne ne sont pas encore établies.

Concernant notre participation aux diverses réunions organisées par l'UTL de Bretagne, Michel Chalmandrier nous représentera ; souhaitant la participation d'une autre personne du CA, Marie-Françoise Vilbou s'est proposée pour cette mission.

Point sur les cotisations

Depuis la rentrée, nous avons inscrit 376 adhérents. La 1ere cotisation sera réglée à l'UTL de Bretagne avant le 18 janvier 2019 ; la seconde aura lieu en avril. Certaines questions sont à poser à Groupama concernant le paiement des cotisations pour les adhésions postérieures à avril 2019 ; des précisions leur seront demandées également au sujet des intervenants non adhérents à l'UTL.

III – Fonctionnement de notre UTL

a) Contrôle des entrées

Depuis plusieurs semaines, nous avons mis en place le comptage des adhérents à chaque conférence afin d'avoir une idée plus précise du nombre de personnes présentes chaque semaine.

Cette opération a pour objectif principal de quantifier le nombre de places restantes pour les adhérents des autres UTL reliées à l'UTL de Bretagne. A ce jour, on constate que très peu d'adhérents extérieurs se sont présentés à l'UTL de Lannion mais notre ralliement à l'UTL de Bretagne est récent... Nous allons poursuivre le comptage cette année.

b) Ateliers (scrabble, calligraphie, écriture)

Ces trois ateliers se déroulent dans notre local de l'IUT ; les séances et horaires sont annoncés dans le diaporama précédant chaque conférence. Michel Chalmandrier constate que le CA a peu de « retours » sur le fonctionnement de ces ateliers ; il va contacter Marie-Annick Simon pour avoir plus d'informations sur leur gestion. Par ailleurs, des précisions concernant les frais de déplacement des animateurs sont à apporter.

c) La chorale Atout-Cœur

Suite à la démission de Mr Trameaux, notre chorale peine à redémarrer ! Une choriste, Chantal Scornec fait de son mieux pour la faire subsister ; les concerts dans les EHPAD sont maintenus cette année. Par ailleurs, depuis que notre UTL s'intitule UTL de Lannion, la chorale n'est plus domiciliée à Perros-Guirec. En conséquence, nous risquons de ne plus recevoir de subventions de la ville de Perros. Pour pallier à cette situation, nous avons 2 possibilités :

- soit faire une domiciliation détachée avec déclaration officielle en Préfecture
- soit faire une demande à Lannion Trégor Communauté afin d'obtenir une salle à Lannion ou à Perros-Guirec.

IV – Rémunération des conférenciers (transfert par mail séparé de documents fournis par le trésorier)

A l'origine, tous les conférenciers étaient rémunérés au « forfait ». Depuis quelques années, de plus en plus de conférenciers ont le statut d'auto-entrepreneurs. Dans ce système, le conférencier établit une facture réglée par l'UTL, à charge pour lui d'assumer les impôts sur le revenu et les charges sociales.

Le chèque emploi association (CEA) est un mode de paiement plus récent : il gère le paiement des cotisations URSSAF et le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Ce système nous permettra d'accéder aux conférenciers des UTL de Bretagne. Jean-Claude Fraisse souhaite qu'on s'oriente vers ce type de rémunération.

V – Questions diverses

1 – La « cagnotte »

Le solde bancaire est à ce jour de 53000 euros. Cette cagnotte semble trop élevée pour une association dont le but n'est pas de faire des bénéfices. Une réserve financière dont le montant est à déterminer est cependant indispensable, l'association ne possédant pas de locaux en propre.

Le CA doit réfléchir à l'utilisation de la cagnotte restante ; une utilisation possible a été évoquée à savoir le règlement de la location provisoire d'une salle de conférences si l'amphithéâtre du lycée s'avérait indisponible.

2 – La Dropbox

Ce logiciel sera conservé. Cependant, on attend de voir le système utilisé par l'UTL de Bretagne. Par ailleurs, les autorisations d'accès à la DROPBOX doivent être revues.

Michel Chalmandrier a évoqué l'absence de connexion Wi-fi à l'IUT, les codes d'accès sont donnés par l'UNIVERSITE RENNES 1, ils sont nominatifs, une étude de faisabilité est en cours.

3 – Sortie

Elle aura lieu à Dol de Bretagne en mai prochain (date non arrêtée à ce jour). Cette sortie sera présentée aux adhérents avant la conférence du 6 mars.

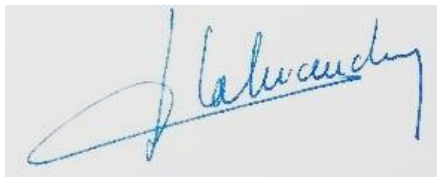
Dates à retenir

Réunion des **membres du Bureau uniquement** : lundi 28 janvier à 9 H 30 à l'IUT

Prochain Conseil d'Administration : lundi 25 mars à 9 h 30 à l'IUT

Le Président

Michel CHALMANDRIER



La Secrétaire

Martine LE FIBLEC

